

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Dispositif de Droit Commun

Procédure

Étape 1 : Obtenir la recevabilité de votre demande (Livret 1)

Le « dossier de recevabilité » (livret 1) est à retirer auprès de l'autorité qui délivre le diplôme ou certificat professionnel :

- Pour la VAE d'éducateur spécialisé / éducateur technique spécialisé / moniteur éducateur : le Rectorat - <https://www.francevae.fr/>
- Pour les diplômes délivrés par la DEETS : l'ASP de Limoges - <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>
- Pour le CAFDES : le secrétariat VAE - EHESP - 02 99 02 27 00 - 02 99 02 27 03 - vae.cafdes@ehesp.fr

Étape 2 : Préparer votre démarche de validation (Livret 2)

La recevabilité acquise (livret 1), le candidat reçoit le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

Étape 3 : Faire valider votre expérience et vos compétences par le jury VAE

Délivrance du diplôme dans sa totalité ou en partie.

Étape 4 : Développer vos compétences en cas de validation partielle

Les blocs obtenus sont acquis à vie. Pour obtenir la validation totale, le candidat peut :

- Se re-présenter devant le jury VAE après avoir diversifié ou élargi son expérience (voie expérientielle),
- Se présenter à une ou plusieurs épreuves de l'examen classique éventuellement après avoir suivi une formation préparatoire adaptée (voie formative).

Public cible

- Salariés du secteur public,
- Les indépendants.

Accompagnement

Le Pôle VAE de l'Institut Régional du Travail Social de la Réunion vous aide dans l'élaboration et la réalisation du livret 2. Il vous propose un itinéraire personnalisé et adapté au diplôme visé. Un référent accompagnateur guide votre démarche.

Notre prestation pédagogique : 24 heures d'accompagnement.

13 heures en séances collectives :

- Présentation générale du dispositif VAE, de l'organisation de l'accompagnement, du dispositif de certification et des outils.
- Présentation des situations de travail par rapport aux domaines de compétences à valider, analyse de l'expérience et rédaction du livret 2.
- Présentation à l'entretien oral.

11 heures en séances individuelles :

- Appropriation de la démarche, atelier méthodologique pour la rédaction du livret 2.
- Guidance et régulation des écrits du livret 2.
- Soutenance oral blanc.

Coût de l'accompagnement

Coût du dispositif : 1850€ (tarif 2024).

Financement possible :

- Plan de développement des compétences,
- Compte Personnel de Formation (CPF),
- Fonds personnels.

Contact

Secrétariat du Pôle Ressource Régionale VAE

IRTS de La Réunion

1, Rue Sully Brunet 97470 ST BENOIT

Terry CALTON, Assistante pédagogique

0262 92 97 77

polevae@irtsreunion.fr

Pour plus d'informations sur l'actualité VAE, consultez notre site : www.irtsreunion.fr